

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2019

---

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° I-CF639

présenté par  
M. Orphelin et M. Pancher

-----

### ARTICLE 16

I. - À l'alinéa 84, substituer au taux :

« 40 % »

le taux :

« 50 % ».

II. - En conséquence, à l'alinéa 90, substituer au taux :

« 40 % »

le taux :

« 50 % ».

III. - La perte de recettes pour l'État consécutive du I. et du II. est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soutenir davantage les entreprises dans leurs efforts de conversion de leurs engins vers des modèles moins consommateurs d'hydrocarbures, en bonifiant le taux de suramortissement de 40 % à 50 %.